

## COMPTE-RENDU REUNION DE CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 13 SEPTEMBRE 2021 à 19h30 dans la salle communale de Boège

Sur convocation en date du 7 septembre 2021, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Vallée Verte s'est réuni le 13 septembre 2021 sous la présidence de M. Jean-Paul MUSARD, Président en exercice.

### Présents :

Mmes NOVEL Martine – VERDAN Julie – ROCH Jacqueline – VAUDAUX Séverine - SCHERRER Fabienne - VAUDAUX Célia.

MM. MUSARD Jean-Paul – BOGILLOT Emmanuel – BAUD-GRASSET Joël – BOSSON Jean-François – DETRAZ Laurent – COSTAZ Jean-Paul – DUFOURD Pierrick – CHAUTEUPS Pierre – LETONDAL Vincent – BONNET Pierre – GUIBERTI Frédéric – SAILLET Patrick, CHARDON Patrick, DESBIOLLES Laurent.

### Absents excusés :

NAMBRIDE Christian, VILLARET Bernard, VANDERMARLIERE Gilles, BRON Marc

**Secrétaire de séance :** Madame VAUDAUX Séverine

Le quorum étant atteint, M. MUSARD déclare la séance ouverte.

### I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Mme Séverine VAUDAUX est nommée secrétaire de séance.

### II. APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 12 JUILLET 2021

Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité le Compte rendu de la séance du 12 juillet 2021.

### III. MODIFICATION DE L'INTERET COMMUNAUTAIRE (ROUTE DE LA DECHETTERIE ET DES RELAIS)

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que depuis la date de création de l'intercommunalité, en 2010, de nombreuses modifications statutaires ont été effectuées. Lors d'une relecture de l'intérêt communautaire, nous nous sommes rendu compte que deux compétences ont été oubliées dans la rédaction du document. Il s'agit de la route du relais sur la commune de Boège, ainsi que la route de la déchetterie allant du carrefour de la RD20 sur la commune de Boège à la déchetterie. Ainsi Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de réintégrer les deux compétences qui ont été omises par inadvertance.



**Décision :** Le conseil communautaire, après avoir délibéré,

Pour : 20  
Contre : /  
Abstention : /

**VALIDE** la proposition de Monsieur le Président de réintégrer dans l'intérêt communautaire les deux compétences suivantes :

- Route du relai lieu-dit « Chez Jacquemin » sur la commune de Boège,
- Route de la déchetterie allant du carrefour de la RD20 jusqu'à la déchetterie.

#### **IV. ETUDE DE FAISABILITE DEPLACEMENT MODE DOUX EN VALLEE VERTE**

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire que lors de la séance du 22 mars 2021, le Conseil Communautaire avait décidé de lancer une étude pour la mise en place d'un schéma cyclable intercommunal et de lancer une mise en concurrence entre plusieurs cabinets. Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de retenir l'offre du cabinet GTR pour un montant de 10 200€ TTC.

M. Vincent LETONDAL interpelle le Président pour s'assurer que l'étude qui sera lancée corresponde bien à la demande du Conseil Départemental de la Haute-Savoie afin d'être éligible aux financements. M. Jean-François BOSSON répond que cette étude a effectivement pour objectif de définir un itinéraire cyclable à l'échelle de la Vallée Verte qui partirait du Col de Cou pour s'interconnecter ensuite avec le schéma étudié sur la Communauté de Communes des 4 Rivières.

**Décision :** Le conseil communautaire, après avoir délibéré,

Pour : 20  
Contre : /  
Abstention : /

**VALIDE** l'offre de l'entreprise GTR à 10 200 € TTC pour l'étude de faisabilité déplacement en mode doux sur la Vallée Verte.

#### **V. SRB**

##### **1. Versement des restes à recouvrer**

M. Jean-Paul COSTAZ, Vice-président en charge des finances explique qu'il s'agit de dettes non payées par les contribuables à l'époque où les communes étaient compétentes en matière d'eau et d'assainissement. M. COSTAZ rappelle que lors du transfert de l'eau et de l'assainissement au SRB, il y avait 143 444.16€ à recouvrer.

Ainsi, les sommes de 80 442.63€ en 2018 et 37 664.25€ en 2019 ont pu être recouvrées par le trésor public et reversées au SRB conformément à la convention qui a été signée.

En 2020, la Communauté de Communes de la Vallée Verte a pu récupérer la somme de 5 735.98€ qui doit être reversée au SRB.

Monsieur le Vice-président demande au Conseil Communautaire de bien vouloir autoriser le Président à transférer les 5 735.98€ au SRB.

**Décision :** Le conseil communautaire, après avoir délibéré,



Pour : 20  
 Contre : /  
 Abstention : /

**AUTORISE** le Président à transférer la somme de 5 735.98€ au SRB, et à signer tout document administratif et mandats qui interviendront.

**2. Modification suppléant de la commune de Burdignin**

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que M. Christian NAMBRIDE, suppléant au sein du SRB ne peut plus assurer ses fonctions, et demande à être remplacé dans cette fonction.

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de bien vouloir élire un nouveau membre qui siègera en lieu et place de celui-ci au sein du SRB. M. Pierre CHAUTEMPS propose sa candidature pour remplacer M. Nambride.

**Décision :** Le conseil communautaire, après avoir délibéré,

Pour : 20  
 Contre : /  
 Abstention : /

**VALIDE** la candidature de Monsieur Pierre Chautemps et propose le tableau modifié des titulaires et des suppléants suivants :

SRB Syndicat des Rocailles Bellecombe (eau et assainissement)					
<b>Titulaires</b>	1. Jean-François Charrière	Boège	<b>Suppléants</b>	1. Laurent GEX	Boège
	2. Patrick Gavard	Bogève		2. François DELAVOET	Bogève
	3. ALEXANDRE ROSAY	Burdignin		<b>3. Pierre CHAUTEMPS</b>	Burdignin
	4. Stéphane NOVEL	Habère-Lullin		4. Florent BAUD	Habère-Lullin
	5. Vincent LETONDAL	Habère-Poche		5. Thibaud MEYNET	Habère-Poche
	6. Jean-François BOSSON	Saint-André		6. Marcel JULIENNE	Saint-André
	7. Gilles VANDERMARLIERE	Saxel		7. Gilles BERLIER	Saxel
	8. Jean-Paul COSTAZ	Villard		8. Benoît BRET	Villard

**VI. DÉCISION MODIFICATIVE POUR PAIEMENT DE L'ÉCOLE PRIVÉE**

M. COSTAZ rappelle au Conseil Communautaire que la Communauté de Communes a signé une convention avec le Diocèse concernant le financement de l'école privée du château de Boège. A ce titre, la Communauté de Communes doit encore financer 44 640€ qui n'ont pas été prévus au budget. C'est pourquoi, Monsieur le Vice-président en charge des finances propose au Conseil Communautaire d'effectuer une décision modificative afin d'honorer le règlement :



- Dépenses 011-6574 : +44 640€
- Recettes 74-74718 : +44 640€

**Décision** : Le conseil communautaire, après avoir délibéré,

Pour : 20  
Contre : /  
Abstention : /

**VALIDE** la décision modificative exposée.

## VII. TRAVAIL DE LA COMMISSION ECOLE MATERNELLE ET POINT SUR LA RENTREE SCOLAIRE

### 1. Le point sur la rentrée et les effectifs

Mme Fabienne SCHERRER, Présidente de la commission écoles maternelles prend la parole pour faire la synthèse de la commission qui vient de se tenir.

La rentrée de septembre 2021 a été très positive dans son ensemble. Reste toujours la question des écoles maternelles sur les 5 communes. L'année dernière, une classe a été ouverte sur la commune de Boège.

Les élus du SIVU Villard/Burdignin ont manifesté leur volonté de récupérer les élèves de maternelle scolarisés sur Boège (l'équivalent d'une classe) et posé la question aux élus de la commission. M. Pierrick DUFOURD rappelle que le RPI a mis en place des ALGECO qui devaient servir aux maternelles et qui a été affecté aux primaires de Burdignin car il était préférable de ménager les plus petits. Cela devait être provisoire et la situation s'est installée. Le RPI souhaite mettre fin à cette situation et travaille sur un projet qui prévoit la création d'une école maternelle avec deux classes. Villard et Burdignin se sont accordés sur le fait que le futur projet se fera sur Villard. La signature des actes notariés pour l'achat des terrains va bientôt avoir lieu. M. DUFOURD explique que l'intention n'est pas de créer une classe pour en fermer une dans l'école de Boège.

Mme Scherrer pense que l'école de Boège n'a pas vocation à devenir une grosse école et comprend que les parents des élèves concernés et les communes souhaitent récupérer leurs élèves et les loger dans une deuxième classe de maternelle à Villard. Les élus du RPI se sont penchés sur les perspectives démographiques des deux communes. Avec 45/50 enfant sur une dizaine d'années, il est légitime de vouloir créer une deuxième classe de maternelle.

M. DUFOURD informe le conseil qu'il a rencontré un programmiste sur les conseils de Patrick CHARDON et du CAUE. Si la CCVV est favorable à la récupération des enfants de maternelles par le RPI Villard/Burdignin, M. DUFOURD propose de prendre une délibération de principe pour commencer à travailler concrètement sur le projet.

M. MUSARD propose de faire un tour des communes en sachant que Mme Scherrer a déjà donné la position de la commune de Boège. M. LETONDAL est favorable au fait qu'il y ait une école sur chaque commune pour le confort de tous dans la mesure où cela ne met pas en péril les effectifs de l'école maternelle de Boège. M. GUIBERTI pour Saxel, M. CHAUTEMPS pour Burdignin, M. DESBIOLLES pour Habère-Lullin et M. BOSSON pour Saint André sont également d'accord. M. CHARDON est favorable mais rappelle qu'il faudra tout de même additionner les chiffres à un moment ou un autre, car il y a aussi un projet de gymnase et les nouveaux locaux qui sont engagés.

### 2. Harmonisation des horaires

Mme SCHERRER explique que les deux écoles de Boège ne se sont pas concertées pour proposer des horaires





aménagés de manière à faciliter le transport scolaire et la dépose des enfants par les parents lorsque ceux-ci doivent faire un arrêt dans chaque école. Mme RONJAT, Directrice de l'école maternelle propose de moduler les horaires de l'école. La classe commencerait l'après-midi à 13h05 au lieu de 13h10 et le soir à 16h10 au lieu de 16h15. M. DUFOURD propose de vérifier si cela n'a pas d'incidence négative sur les élèves qui viennent de St André et Saxel avec le transport scolaire. Il faut également s'assurer que cela ne pose pas de problèmes aux Culottes Courtes. Mme SCHERRER précise qu'il faudra également soumettre ce point à l'approbation du conseil d'école de la maternelle.

**Décision :** Le conseil communautaire, après avoir délibéré,

Pour : 20  
Contre : /  
Abstention : /

**VALIDE** la modification des horaires proposée par Mme RONJAT.

### 3. Renouvellement parc informatique école maternelle d'Habère-Lullin

Mme SCHERRER explique qu'elle a également reçu une demande pour renouveler les 4 ordinateurs de l'école maternelle d'Habère-Lullin qui appartiennent véritablement à une autre époque. Cela représente donc deux ordinateurs par classe. Mme SCHERRE concède que cela n'a sans doute pas été prévu au budget mais propose éventuellement d'effectuer une décision modificative pour permettre l'achat de ce matériel informatique rapidement. Mme SCHERRER estime que les écoles de la vallée ne sont pas très bien loties au niveau informatique et qu'il y a des grandes disparités d'une école à l'autre. Il a donc été proposé durant la commission de faire un tour des écoles pour écouter leurs besoins afin d'établir un programme d'investissement pluriannuel pour préparer au mieux les prochains budgets.

**Décision :** Le conseil communautaire, après avoir délibéré,

Pour : 20  
Contre : /  
Abstention : /

**VALIDE** la proposition de prévoir une décision modificative sur le budget 2021 pour permettre l'achat de 4 ordinateurs pour l'école maternelle d'Habère-Lullin

## VIII. DECHETTERIE : CONVENTION FEDERATION FRANÇAISE DE CHASSE POUR DECHETS DE VENAISON.

M. Jean-François BOSSON explique avoir rencontré M. Eric COUDURIER, directeur adjoint de la Fédération des Chasseurs de Haute-Savoie au sujet des déchets de venaison. Plusieurs rencontres ont déjà eu lieu par le passé. M. COUDURIER a présenté un projet de convention et une présentation qui ont été transmises en amont du conseil communautaire.

En Haute-Savoie, 80 tonnes de déchets de venaison minimum sont produites chaque année. Sans dispositif adapté, ces déchets finissent pour moitié dans la Nature et pour l'autre moitié dans les bacs à ordures ménagères. La Fédération Départementale des Chasseurs a engagé un projet pour permettre la prise en charge de ces déchets par un équarrisseur pour une meilleure cohabitation avec les autres usagers et pour parfaire l'intégration des enjeux sanitaires.

Les déchets de venaison sur la Communauté de Communes de la Vallée Verte représentent à l'heure actuelle un volume d'environ 5 tonnes par saison de chasse. Les sociétés de chasse, avec l'appui de leur fédération,



proposent de mettre en place un système de traitement de ces déchets en partenariat avec les collectivités locales et la région Auvergne Rhône-Alpes.

La convention prévoit l'acquisition et la mise en place d'une chambre froide négative et de bacs d'équarrissage qui seraient installés au niveau de la déchetterie intercommunale. Le coût d'investissement du matériel s'élève à 11 287.80 €. Ce coût serait financé à hauteur de 9030.24 € par la Région Auvergne Rhône Alpes. Il resterait ainsi 2257.56 € à la charge de la CCVV.

En ce qui concerne les frais de fonctionnement, la convention prévoit que les coûts d'équarrissage qui sont estimés à 1500 € soient supportés en partie par les ACCA (cotisation annuelle de 70 € par ACCA sur les 9 qui couvrent le territoire) et le solde par la CCVV. L'eau, l'électricité et les produits de nettoyage sont prévus à la charge de la CCVV. Le nettoyage de la chambre froide serait supporté par les ACCA. La maintenance resterait à la charge des ACCA.

M. BOSSON rappelle qu'il s'agit d'une convention type et que la CC de la Vallée Verte peut bien entendu proposer de l'amender. Il estime par exemple que les déchets de venaison pourraient être supportés directement par les ACCA au prorata des volumes de déchets estimés. On ne peut pas demander aux ACCA de se partager à parts égales les coûts de l'équarrissage dans la mesure où les effectifs varient beaucoup d'une ACCA à une autre.

M. Emmanuel BOGILLOT explique qu'une partie des déchets part actuellement à la poubelle si ce n'est dans un talus : les pieds, la tête, la peau, etc. Si cela doit être mis en place il faudra une vraie pédagogie pour que cela soit adopté mais il estime que c'est une bonne évolution.

M. Vincent LETONDAL est surpris qu'on demande à la collectivité de prendre en charge ces frais issus de pratiques non vertueuses. M. BOGILLOT s'interroge et demande qui va le faire si la collectivité n'intervient pas. M. BOSSON précise que la démarche de la fédération de chasse anticipe finalement les obligations réglementaires programmées à l'horizon 2022. Les collectivités compétentes en matière de déchets auront l'obligation de mettre en place une filière pour ces déchets.

Le fait de participer à l'investissement est contesté par certains élus. Ainsi, M. MUSARD propose d'organiser une rencontre avec les ACCA pour leur proposer de prendre en charge les frais d'investissements soit les 20% restant par rapport au plan de financement transmis par la fédération.

M. Patrick SAILLET demande si les ACCA peuvent s'engager à déposer les déchets sachant que cela sera forcément moins pratique pour les ACCA du haut de la Vallée. M. MUSARD répond que les communes peuvent prendre des arrêtés pour contraindre les ACCA à utiliser ce point plutôt que laisser ces déchets dans la nature.

M. Pierrick DUFOURD profite de ce point sur les déchets pour annoncer la création d'un nouveau PAV sur la commune de Villard au niveau de Sèchemouille. Mme SCHERRER ajoute qu'il y aura également un nouveau point à la sortie du chef-lieu de Boège en direction de Saxel.

## IX. CRTE : PROTOCOLE ET SUITE

Monsieur le Président rappelle que la démarche relative au CRTE suit son cours, une réunion technique avec la DDT est prévue le 15 septembre, puis une autre réunion avec le bureau d'étude CDHU est prévue avec l'ensemble du bureau communautaire le 20 septembre.

Un tableau à compléter a été envoyé à chaque maire afin de gagner en efficacité sur le CRTE.

Le protocole relatif au CRTE a été signé par le Président cet été, une réunion avec l'ensemble des Présidents d'intercommunalité est prévue le 24 septembre à la Préfecture en présence de M. le Préfet.





## X. PROJET DE TERRITOIRE

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires (ANCT) finance le bureau d'étude qui va nous accompagner dans la démarche du CRTE mais également le projet de territoire qui est un document indispensable et indissociable du CRTE. En effet, l'ANCT a donné son accord pour un accompagnement financier du projet de territoire de la CCVV.

Un projet de territoire est un document stratégique et de vision prospective qui est l'aboutissement d'un travail et d'une réflexion collective afin d'orienter les politiques publiques de la CCVV et d'assurer la cohérence dans les divers domaines d'actions, de manière à promouvoir des projets de développement sur le long terme.

Ainsi l'objectif premier est de conduire une politique publique qui tend à fédérer le territoire avec les acteurs économiques, institutionnels et les habitants dans l'optique de préserver et d'améliorer le cadre de vie de la CCVV.

Un calendrier de travail sera donc proposé par le bureau d'étude en fonction des disponibilités de chacun des membres du bureau dans la mesure du possible.

## XI. MEDIATHEQUE : DEMANDE DE SUBVENTION SAVOIE BIBLIO ET BRADERIE

### 1. Demande de subvention Savoie Biblio

Monsieur le Président informe le Conseil Communautaire que la médiathèque souhaite faire l'acquisition de nouveaux meubles afin de proposer un nouvel aménagement de l'espace.

Pour ce faire, Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire de déposer un dossier de demande de subvention auprès des services de Savoie Biblio.

**Décision :** Le conseil communautaire, après avoir délibéré,

Pour : 20

Contre : /

Abstention : /

**AUTORISE** le Président à solliciter une subvention auprès de Savoie Biblio.

### 2. Braderie

Monsieur le Président rappelle au Conseil Communautaire qu'une braderie va être organisée par les employés de la médiathèque dans l'automne. Ainsi, il convient de fixer le prix des ouvrages qui seront vendus.

Monsieur le Président propose de vendre les ouvrages au prix de 0.50 centimes.

**Décision :** Le conseil communautaire, après avoir délibéré,

Pour : 20

Contre : /

Abstention : /

**AUTORISE** le Président à organiser la braderie du livre avec la vente d'ouvrages au prix de 0.50 centimes d'euros.



## XII. SPEEH : CHOIX DU NOM ET PARTICIPATION FINANCIERE

M. le Président explique que ce point est toujours en discussion au niveau du Département et qu'il sera sans doute remis à l'ordre du jour du prochain conseil communautaire.

## XIII. SENTIERS : SUIVI CONTRAT D'ENTRETIEN

M. Jean-François BOSSON prend la parole. Il rappelle que la CCVV a confié l'entretien de la Descente de la Menoge au Foyer des Moises depuis plusieurs années maintenant. A l'origine pour de simples opérations de débroussaillage et d'élagage. Au fil du temps, le cahier des charges s'est étoffé et d'autres chantiers plus conséquents ont été confiés au Foyer des Moises avec parfois des travaux de bucheronnage ou la réalisation d'aménagements type passerelle de plus ou moins grande taille avec l'appui d'autres prestataires. Les prestations sont facturées à l'heure avec un plafond de 100 heures au-delà desquelles le Foyer doit demander l'aval de la CCVV pour poursuivre ses prestations.

La CCVV a constaté sur l'année 2020 une baisse de la qualité des prestations d'entretien directement liée à la crise sanitaire puisque l'équipe du Foyer n'était pas au complet. Le Foyer n'a donc pas pu passer autant d'heures que nécessaires sur la Descente de la Menoge. La CCVV a posé la question au Foyer des Moises des moyens humains pour les saisons futures avant de reconduire le contrat pour la saison 2021. Le Foyer s'est montré rassurant à ce sujet et a manifesté sa volonté de poursuivre les prestations d'entretien de la Descente de la Menoge avec les effectifs adéquats.

Pour cette saison 2021, la charge de travail était relativement conséquente avec plusieurs passerelles à reconstruire. La construction et la mise en place de ces aménagements est relativement chronophage et empiète largement sur les heures nécessaires de débroussaillage et d'élagage. De plus, comme il s'agit d'aménagements pour assurer la sécurité des usagers, la CCVV ne peut pas se permettre d'attendre et le Foyer des Moises n'a pas toujours les disponibilités en pleine saison pour intervenir et se dégager le temps de travail nécessaire. Consciente des difficultés rencontrées par le Foyer pour ces interventions, la CCVV a mis à disposition M. GENOUD PRACHEX, agent technique polyvalent pour prêter main forte à M. MERLOT, responsable du Foyer des Moises.

À la suite des difficultés rencontrées sur le terrain, M. Jean-François BOSSON informe le conseil qu'il a rencontré M. LAHOTTE, Président du Foyer des Moises, pour mettre à jour le cahier des charges du contrat d'entretien de la Descente de la Menoge et en revenir aux prestations initiales du Foyer : débroussaillage et élagage. La réalisation des travaux plus lourds détaillés ci-dessus pose fort logiquement un problème de responsabilité à M. LAHOTTE car le Foyer des Moises n'a pas les habilitations et assurances pour effectuer ces travaux. Il ne souhaite pas être responsables de potentiels accident avec les usagers du sentier ou son personnel. Il a été convenu que le Foyer des Moises peut éventuellement venir en appui, mais il ne peut pas être l'organisateur des travaux. Cette remise à plat du contrat permettra au foyer de se focaliser sur le débroussaillage et l'élagage car en l'état actuel des choses, ils ne parvenaient pas à honorer pleinement les clauses du cahier des charges imposé par la CCVV.

M. BOSSON explique que la CCVV doit intervenir rapidement pour remplacer la passerelle de « Chez Verbois » qui présente de sérieux signes de fatigue avant qu'elle ne cède sous le poids de promeneurs. La construction de la passerelle sera réalisée en interne par M. GENOUD PRACHEX,





agent technique polyvalent de la CCVV. Il faudra sans doute faire appel à un prestataire externe pour positionner la passerelle avec un engin.

#### XIV. RESSOURCES HUMAINES

Monsieur le Président propose au Conseil Communautaire la création d'un poste d'ATSEM principale première classe.

**Décision** : Le conseil communautaire, après avoir délibéré,

Pour : 20

Contre : /

Abstention : /

**VALIDE** la création d'un poste d'ATSEM principale de première classe.

#### XV. TRANSPORT SCOLAIRE

M. Vincent LETONDAL prend la parole pour faire la synthèse des nombreuses discussions engagées avec le service « transport scolaire » de la Région.

Il explique que le projet reste non résolu pour les lycées d'Annemasse avec des élèves qui passent 3h par jour dans les cars. M. LETONDAL estime sur ce point que la Région a quelque peu perdu la notion de service à la population.

Il reste également quelques points d'arrêt dont la création n'a toujours pas été validée.

M. LETONDAL présente les avancées :

- La Région a revu les horaires pour les élèves d'Habère-Poche qui se rendent au collège Notre Dame de Bellevaux et qui devaient attendre 45 minutes avant l'ouverture de l'établissement.
- Un point d'arrêt a été créé sur la commune d'Habère-Poche pour les élèves qui se rendent dans les lycées de Thonon.
- Péri-scolaire Villard / Burdignin : les élèves ont pu prendre une carte pour utiliser le transport scolaire sur le trajet Villard / Burdignin car cette année il y avait de la place dans le bus.

Mme Séverine VAUDAUX alerte sur le fait que l'arrêt de chez DELARCHE n'apparaît pas sur les formulaires d'inscription en ligne. Il conviendrait de faire remonter cette anomalie à la Région.

#### XVI. QUESTIONS DIVERSES

##### 1. Sentiers

M. Pierrick DUFORD demande si le balisage sur le secteur de la Pointe de Miribel pourrait être renouvelé. En effet, il a déjà signalé à plusieurs reprises que quelques plaques de signalétiques sont manquantes. M. Jean-François BOSSON rappelle conformément à ce qui a été dit lors des dernières réunions de conseil communautaire que la CCVV doit finaliser le Schéma Directeur de la randonnée et le déposer au département cet automne. Une fois que le Schéma Directeur aura été approuvé par le CD74, que les communes et la CCVV auront délibéré pour approuver ce schéma, des travaux de balisage pourront se faire dès le printemps 2022. Le secteur de la Pointe de Miribel fait partie des secteurs prioritaires car très fréquenté.

M. Joel BAUD GRASSET propose de rencontrer les voisins de la CC4R pour travailler ensemble sur des boucles



communes aux franges de nos territoires. M. BOSSON, rappelle, comme cela avait été énoncé lors du précédent conseil communautaire, que cette rencontre est prévue avec M. PEYRARD, DGS de la CC4R qui suit le projet suite au départ du technicien qui suivait le dossier.

## **2. CNC : Courrier remerciement**

M. Le Président explique que la CCVV avait bénéficié d'une avance remboursable du CNC (Centre National du Cinéma) d'un montant de 23190 € pour l'acquisition et l'installation des équipements numériques pour le Cinéma La Trace. La CCVV avait remboursé à ce jour 4551 €.

M. Le Président rappelle que le remboursement de l'avance est fondé sur la perception, par l'établissement concerné, des contributions numériques perçues auprès des distributeurs de films jusqu'au 31 décembre 2021 et déclarées chaque année au CNC. La part de l'avance n'ayant pas pu être couverte pour les contributions des distributeurs dans la période prévue n'est pas appelée à être remboursée au CNC. Par ailleurs, compte tenu de la crise sanitaire et de ses conséquences sur l'exploitation cinématographiques, le CNC a souhaité anticiper la fin du dispositif de remboursement. Le CNC a décidé, dans le cadre du plan de relance gouvernemental, de ne pas appeler le remboursement de la part des avances restant à rembourser sur les contributions perçues pour les films programmées en 2019, 2020 et 2021. Ainsi, aucun remboursement supplémentaire de l'avance attribuée au Cinéma La Trace ne sera exigé. La part de l'avance non remboursée à ce jour, s'élevant à un montant de 18 639 €, devra être considérée comme une subvention définitive du CNC.

M. Le Président propose de rédiger un courrier de remerciement au CNC.

## **3. Collecte ordures ménagères foyers domiciliés sur Cervens**

M. Pierre BONNET demande si les services de la CCVV peuvent se renseigner sur le fait de faire participer les quelques foyers qui sont domiciliés sur Cervens et dont les ordures ménagères sont collectées par la CCVV.

## **4. Avancement des agents**

M. Jean-Paul COSTAZ demande s'il serait possible de prévoir l'avancement des agents sur 1 ou 2 ans plutôt que de prévoir un pourcentage de sécurité au niveau du budget. M. le Président répond qu'il sera désormais possible de le faire suite au vote le mois précédent des lignes directrices de gestion.

Séance levée à 22h10

